

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DECS

Date

30 octobre 2026

Numéro

26.187

Heure

14h55

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Titre : **Projet de décret pour un référendum contre l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission...

décète :

Article premier Le Grand Conseil neuchâtelois, exerçant son droit de référendum en matière fédérale, demande à ce que soit soumis au vote du peuple l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le Mercosur, votée par l'Assemblée fédérale le 2 octobre 2026.

Art. 2 ¹Le Grand Conseil charge le Conseil d'État d'adresser à la Chancellerie fédérale une lettre demandant que l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et le Mercosur, votée par l'Assemblée fédérale le 2 octobre 2026, soit soumise au référendum.

²La lettre du Conseil d'État doit respecter les exigences de forme prévues à l'article 67a de la Loi fédérale sur les droits politiques (LDP), du 17 décembre 1976.

³Cette lettre doit être transmise dans le délai légal.

Art. 3 Le présent décret n'est pas soumis au référendum populaire.

Art. 4 ¹Le Conseil d'État pourvoit à l'exécution du présent décret.

²Il entre en vigueur avec effet immédiat.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le/la président-e,

Le/la secrétaire général-e,

Motivation (facultatif) :

En septembre 2026, le Parlement fédéral a approuvé l'accord de libre-échange entre les États de l'AELE et ceux du Mercosur. Présenté comme une avancée majeure pour l'économie suisse, cet accord ouvre également davantage le marché suisse à des produits agricoles provenant d'Amérique du Sud.

Pour les cosignataires, cette ouverture intervient au pire moment pour l'agriculture suisse. Nos exploitations sont soumises à des normes élevées, à des exigences environnementales et de bien-être animal strictes, ainsi qu'à des coûts de production importants. Dans le même temps, on leur demande de faire face à une concurrence accrue de produits issus de conditions de production qui ne sont pas comparables.

L'accord prévoit ainsi 25 contingents tarifaires bilatéraux pour des produits agricoles, dont notamment 3'000 tonnes de viande bovine, 1'000 tonnes de viande de volaille et 50'000 hectolitres, soit 5 millions de litres, de vin rouge.

On ne peut pas, d'un côté, imposer à l'agriculture suisse des exigences élevées et, de l'autre, faciliter l'accès à notre marché de produits qui ne sont pas soumis aux mêmes conditions de production. Cette incohérence fragilise directement la crédibilité de notre politique agricole, environnementale et alimentaire.

Le Parlement fédéral a d'ailleurs prévu 517 millions de francs supplémentaires entre 2028 et 2033 pour soutenir l'agriculture dans le cadre de cet accord. Ces mesures ont précisément été introduites au cours des débats afin de répondre aux conséquences redoutées pour la branche agricole.

Pour les cosignataires, cette situation est révélatrice. Si un accord commercial nécessite plus d'un demi-milliard de francs de mesures d'accompagnement pour l'agriculture avant même son entrée en vigueur, il est légitime de s'interroger sur l'effet final à long terme pour nos producteurs.

Le libre-échange ne peut pas devenir un principe qui s'applique au détriment de celles et ceux à qui nous demandons, ici, de produire selon des standards élevés. Il ne peut pas davantage conduire à affaiblir notre production agricole et vitivinicole tout en transférant une partie de notre empreinte environnementale à l'étranger.

Enfin, des projets de référendums cantonaux sont déposés dans plusieurs cantons. Le Grand Conseil du canton de Genève a d'ailleurs voté en ce sens le 29 octobre dernier.

Le canton de Neuchâtel rejoindrait ainsi la coalition des autres cantons sollicitant que cet accord de libre-échange soit soumis au vote de la population.

Demande spécifique liée au traitement

Urgence

OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Cloé Dutoit

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Emile Blant	Diane Skartsounis	Brigitte Neuhaus
Marina Schneeberger	Julie Boillat	Yves Pessina
Barbara Blanc	Stéphanie Skartsounis	Christine Ammann Tschopp
Armin Kapetanovic	François Perret	Monique Erard
Laurence Castillon	Olivier Beroud	Catherine Loetscher
Nicolas de Pury	Marinette Matthey	Emil Margot
Nathalie Ljuslin	Sandrine Chauvy	Anne Bramaud du Boucheron
Edith Magali Barblan	Josiane Jemmely	Vincent Martinez